

## **Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

### **DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Identifiant juridique : BOI-IF-AUT-50-10-19/02/2020

Date de publication : 19/02/2020

## **IF - AUT - Taxes et prélèvements additionnels aux impôts fonciers - Taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux, les locaux de stockage et les surfaces de stationnement perçue en Île-de-France - Champ d'application**

---

### **Positionnement du document dans le plan :**

[IF - Impôts fonciers](#)

[Taxes et prélèvements additionnels aux impôts fonciers](#)

[Titre 5 : Taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux, les locaux de stockage et les surfaces de stationnement perçue en Ile-de-France](#)

[Chapitre 1 : Champ d'application](#)

Le présent chapitre, consacré au champ d'application de la taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux, les locaux de stockage et les surfaces de stationnement perçue en Île-de-France, comporte deux sections :

- les biens taxables (section 1, [BOI-IF-AUT-50-10-10](#)) ;
- les biens exclus du champ d'application ou exonérés (section 2, [BOI-IF-AUT-50-10-20](#)).